

REGLEMENT DU CONCOURS

« Illuminations de Noël »

Illumin'Eze 2020

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Commune d'Eze organise, en partenariat avec l'association Le Lien d'Eze un concours des illuminations de Noël.

ARTICLE 2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES

Ce concours est ouvert gratuitement à tous les foyers et commerçants ézasques qui auront fait la démarche de s'inscrire, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à sa réalisation. Un seul participant par foyer ou illumination sera accepté.

ARTICLE 3. COMMENT PARTICIPER

Les inscriptions ont lieu entre le 1^{er} et le 15 décembre. Le bulletin d'inscription est à retourner :

- Par mail : à l'adresse suivante : illuminationeze@gmail.com,
- Par courrier ou directement à la Mairie d'Eze, à l'attention de Madame Céline Zambon, avenue du jardin exotique 06360 Eze.

ARTICLE 4. CATEGORIES

Toutes les catégories sont acceptées : Villa-Jardin, Appartement-Balcon, Commerce...

ARTICLE 5. DOTATIONS

Les gagnants recevront des bons cadeaux répartis comme suit :

- Premier prix : 500 € ;
- Deuxième prix : 400 € ;
- Troisième prix : 300 € ;
- Quatrième prix : 200 € ;
- 6 bons cadeaux de 100 €.

Ces prix sont incessibles et non modifiables. Ils ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ces bons seront valables uniquement auprès des commerces et restaurants d'Eze (06360) participant à Illumin'Eze.

Ces bons seront valables jusqu'au 31 août 2021

ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY

Sous la présidence de Monsieur le maire, le jury sera composé d'élus, de représentants d'associations d'Eze.

ARTICLE 7. PASSAGE DU JURY

La prise des photographies et petits films par la commune d'Eze s'effectuera à partir du 18 décembre, entre 17h30 et 20h00. Le jury préviendra les participants de son passage.

ARTICLE 8. CRITERES RETENUS PAR LE JURY

L'esthétique : harmonie des formes, des couleurs, l'originalité, la cohérence des décors, les efforts en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

ARTICLE 9. RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Le jury délibèrera au cours de la troisième semaine de décembre.

Les résultats seront annoncés et les prix seront remis en janvier.

ARTICLE 10. DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent la Commune d'Eze à réaliser les photographies sur lesquelles figurent leur maison-jardin, ou leur appartement-balcon ou leur commerce, et à les diffuser sur ses différents moyens de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet et/ou Facebook officiel de la mairie et du bureau d'information touristique d'Eze. Cette autorisation est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

ARTICLE 11. RESPONSABILITES

Le gagnant dégage de toute responsabilité la commune d'Eze et ses agents des dommages qu'il pourrait subir en liaison avec l'acceptation ou la jouissance du lot gagné.

Ainsi, il déclare renoncer expressément à tout recours à l'encontre de la commune d'Eze en cas de préjudice personnel, physique, matériel, financier ou autre, ou du fait de tout incident imputable à sa participation au présent concours.

La commune d'Eze informe les participants que le présent concours est susceptible d'être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement, à tout moment.

ARTICLE 12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les données à caractère personnel collectées par la commune pour participer au concours ne feront l'objet d'aucune diffusion et ne seront pas conservées après la clôture du concours.

Tout participant au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : mairie d'Eze, avenue du jardin exotique, 06360 Eze.

ARTICLE 13. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions du jury.

La commune d'Eze se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

**BULLETIN D'INSCRIPTION –
CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL**

- à retourner par mail à l'adresse suivante : illuminationeze@gmail.com
- par courrier ou à déposer à la Mairie d'Eze : avenue du jardin exotique, 06360Eze

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....

N° DE TELEPHONE :
ADRESSE MAIL :

Je déclare m'inscrire au concours des illuminations de Noël, organisé par la Commune d'Eze, en partenariat avec l'association des commerçants (Adele) et en accepte le règlement. Je déclare avoir toutes les assurances nécessaires et dégage la commune de toute responsabilité en cas d'incident.

Fait à le

Signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)....., autorise la mairie d'Eze à réaliser des photographies sur lesquelles figurent ma maison-jardin*, mon appartement-balcon*, ou mon commerce*, et à les diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livres, cartes de vœux, livres et ses supports internet de la mairie et du bureau d'information touristique d'Eze. *La présente autorisation est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés*

** rayer les mentions inutiles.*

Fait àle.....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »